

I N A O la Directrice	Lettre de mission de la commission nationale « Scientifique - Technique et Innovations »	Page 1/3
--	---	----------

Membres de la commission

- M. Bernard ANGELRAS – Président - CNAOV
- MM. Florent HAXAIRE et Pierre Emmanuel FOREST - CNAOP
- MM. Hervé JUIN et Benoît LEMELLE - CN IGP-LR-STG
- M. Emmanuel CAZES - CNAOV
- Mmes Pascale BONNEAU et Valérie LEMPEREUR - CN IGPv
- M. Henri BONNAUD- CNAB
- Mme Cécile COULON-LEROY - CAC

Animateurs

M. Thierry FABIAN – INAO
3 rue S. Champlain
16100 Châteaubernard
Tél : 05 45 35 67 50
Mél. : t.fabian@inao.gouv.fr

Mme. Emmanuelle VERGNOL - INAO
14 Av du Garric
15 000 Aurillac
Tél : 04 71 63 85 42
Mél. : e.vergnol@inao.gouv.fr

1 – Mission générale de la commission

La commission nationale a pour mission générale de permettre que les décisions des Comités Nationaux et du Conseil Permanent soient prises au maximum à l'appui d'un éclairage scientifique pluridisciplinaire.

Elle participe à des travaux communs avec les autres commissions nationales sur des sujets transversaux (changement climatique, énergies renouvelables, paysage, valeur du foncier...) en vue de faire des propositions communes » notamment en partenariat avec :

- la commission « Relation des SIQO avec leur environnement », elle discerne les enjeux écologiques dans lesquels s'inscrivent certaines innovations techniques et évalue leurs impacts sur l'environnement naturel ;
- la commission « Economie », elle évalue l'impact de nouvelles techniques sur le système de production et l'image du (ou des) SIQO concerné(s).

2 – Missions spécifiques confiées par les Comités Nationaux ou par le Conseil Permanent

A la demande des Comités Nationaux ou du Conseil Permanent :

1. **Accompagnement et expertise des projets de recherche¹ des ODG** visant à :
 - a. Caractériser les produits sous SIQO ainsi que les systèmes de production qui leur sont liés, qu'il s'agisse de produits reconnus ou en demande,
 - b. Apprécier les conséquences éventuelles sur les produits et sur les systèmes de production des évolutions envisagées des pratiques et notamment permettre ainsi d'objectiver la justification des demandes de modifications.

¹ Le projet de recherche vise à travers une démarche scientifique, à l'acquisition d'informations et de données permettant de formuler des hypothèses sur une problématique sociale ou technique donnée.

I N A O la Directrice	Lettre de mission de la commission nationale « Scientifique - Technique et Innovations »	Page 2/3
--	--	----------

Au préalable, la CSTI établira un guide destiné aux ODG afin d'établir de façon pertinente leur projet de recherche.

Sur chaque projet, la CSTI mettra en évidence les:

- a. Intérêts du projet de recherche,
- b. Perspectives d'amélioration,
- c. Limites de la méthodologie.

A l'issue du projet, elle réalisera une analyse critique de ses résultats afin de donner aux Comités Nationaux et au Conseil Permanent davantage d'éléments pour prendre leurs décisions.

2. Présentation régulière d'un état des lieux du développement des innovations affectant les systèmes de production sous SIQO

- a. Dégager les atouts et les menaces de ces évolutions ;
- b. Se concentrer sur les innovations contribuant à la durabilité du SIQO², en
 - i. Développant les méthodes agro-écologiques alternatives aux produits phytosanitaires,
 - ii. Améliorant le bien-être animal,
 - iii. Permettant l'adaptation au changement climatique et atténuant ses effets à travers notamment la réduction de l'émission des GES,
 - iv. Permettant de pérenniser les filières en étant économiquement et socialement pertinentes.

3. Proposition aux Comités Nationaux et au Conseil Permanent d'outils d'aide à la décision dans l'instruction de demandes d'évolution des cahiers des charges en se concentrant particulièrement sur :

- a. L'évaluation des impacts écologiques ;
- b. L'appréciation des conséquences sur le fondement du SIQO (naturalité, lien au terroir, évaluation de la qualité supérieure, lien à la tradition...).

Chaque comité national peut mandater la commission nationale sur des sujets spécifiques à son champ de compétence. Pour réaliser ces missions, la commission peut constituer un groupe spécifique dont elle définit le rôle et organise le travail.

3 - Appui des experts

Le Président de la commission nationale pourra faire appel ponctuellement ou de façon permanente à des experts issus de disciplines différentes, spécialisés sur des thèmes ou sujets précis.

4 - Résultat à obtenir :

Auprès du Conseil permanent :

La commission présente au Conseil permanent de fin d'année le bilan sur l'exercice de ses missions. Par ailleurs, elle assure, sous forme de rapport, une information régulière du conseil permanent pour les missions générales identifiées au point 1.

² La durabilité ou soutenabilité d'un SIQO intègre le maintien des écosystèmes nécessaires à sa production, le développement économique de la filière ainsi qu'une organisation sociale équitable en son sein.

INAO la Directrice	Lettre de mission de la commission nationale « Scientifique - Technique et Innovations »	Page 3/3
------------------------------	--	----------

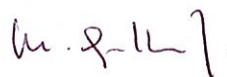
Auprès des comités nationaux :

La commission rédige un rapport spécifique sur chacune des missions confiées par un comité. Ce rapport est ensuite présenté au comité qui l'a mandatée

Un point d'information ou d'actualité sur les recherches et les travaux en cours sur sa thématique peut être fait devant chaque comité national à la demande du Président de ce dernier.

Fait à Montreuil, le **21 JUL. 2022**

La Directrice de l'INAO,



Marie GUITTARD